Edité le : 08/09/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 3

COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT
BERENICE RIVIERE

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) **sont identifiés par (**).**

Identification dossier : LSE22-143177
Identification échantillon : **LSE2208-31162-2** **Analyse demandée par : ARS DT DE L'HERAULT**
N° Analyse : 00286914 **N° Prélèvement :** 00286263
Nature: Eau de distribution
Point de Surveillance : SAINTE BRIGITTE **Code PSV : 0000002914**
Localisation exacte : 10 rue Canta cigales
Dept et commune : **34 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS**
Coordonnées GPS du point (x,y) **X :** 43,6641030000 **Y :** 3,4987900000
UGE : 0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT
Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Type de visite : D2 **Type Analyse :** D2 **Motif du prélèvement :** CS
Nom de l'exploitant : CTE COMMUNES VALLEE HERAULT
2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC
Nom de l'installation : CC. VH - SAINT ANDRE DE SANGONIS **Type** : UDI **Code** : 001054
Prélèvement : Prélevé le 25/08/2022 à 13h02 Réception au laboratoire le 25/08/2022 à 17h41
Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHELLAT Chaimae
Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine
Conditions de prélèvements : INF
Flaconnage CARSO-LSEHL
Traitement : CHLORE

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 25/08/2022 à 17h41

.../...

Edité le : 08/09/2022
Identification échantillon : LSE2208-31162-2
Destinataire : COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain								
Température de l'eau	11D2	24.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	#
pH sur le terrain	11D2	7.8	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5 9	#
Chlore libre sur le terrain	11D2	0.20	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	11D2	0.26	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D2	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013			
Bioxyde de chlore après dégazage	11D2	N.M.	mg/l CLO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013			
Durée de dégazage	11D2	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013			
Analyses microbiologiques								
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11D2	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11D2	100	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11D2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000		0	#
Escherichia coli (**)	11D2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0		#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11D2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	11BSIR	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	#
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect de l'eau	11D2	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	11D2	0 Chlore	-	Méthode qualitative				
Saveur	11D2	0 Chlore	-	Méthode qualitative				
Couleur apparente (eau brute)	11D2	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887		15	#
Couleur vraie (eau filtrée)	11D2	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887			#
Couleur	11D2	0	-	Qualitative				
Turbidité	11D2	0.22	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1		2	#
Analyses physicochimiques								
Analyses physicochimiques de base								
Conductivité électrique brute à 25°C	11D2	430	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
Cations								
Ammonium		< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne M_J077		0.10	#
Anions								
Nitrites	11D2	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.50		#
Métaux								
Chrome total	11D2	< 5	µg/l Cr	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50		#
Fer total	11D2	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		200	#
Cadmium total	11D2	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5		#
Antimoine total	11D2	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5		#
COV : composés organiques volatils								

.../...

Edité le : 08/09/2022
Identification échantillon : LSE2208-31162-2
Destinataire : COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Solvants organohalogénés								
Chlorure de vinyle	11D2	0.14	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.5		#
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques								
HAP								
Benzo (b) fluoranthène	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			#
Benzo (k) fluoranthène	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			#
Benzo (a) pyrène	11D2	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.010		#
Benzo (ghi) pérylène	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			#
Somme des 4 HAP quantifiés	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.100		

11D2 ANALYSE (D2) D1D2 DISTRIBUTION (ARS11-2020)

11BSIR ANAEROBIES SULFITO-REDUCTEURS (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)
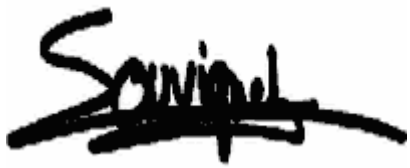
Lea SOUVIGNET
Ingénieur de laboratoire